

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2025-02-1 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BANDES TAMPONS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

Le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro PR2025-02-1 modifiant le règlement de zonage numéro 192 concernant les dispositions relatives aux bandes tampons dans les zones industrielles ».

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le 10 mars 2025, à 18 h 30, dans la salle du Conseil située au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville (702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel). Le projet de règlement numéro PR2025-02-1 a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 192 relatives aux bandes tampons dans les zones industrielles.

Ce projet de règlement concerne les zones IB-101, IC-131, IC-134 et IA-143. La zone IB-101 est située à la limite ouest de la ville où se trouve les installations de l'entreprise Rio Tinto. La zone IC-131 est située à la limite est de la ville, le long de la Rivière Richelieu entre la rue Montcalm et le Fleuve Saint-Laurent. La zone IC-134 est située à la limite est de la ville, le long de la Rivière Richelieu entre la route Marie-Victorin (132) et la rue Montcalm. La zone IA-143 est située du côté nord-ouest de l'intersection des rues Pie-X et Saint-Pierre et comprend également les terrains vacants situés au nord et à l'ouest des propriétés résidentielles situées du côté ouest de la rue Moreau. L'illustration des zones concernées par le projet de règlement peut être consultée à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Au cours de l'assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement numéro PR2025-02-1 peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 13 h.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 25^e jour de février 2025.

Le directeur général et greffier

Patrick Delisle, gma